



## COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la  
convocation :  
21 août 2023

### Séance du 29/08/2023

Membres en  
exercice :  
10

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf août, à 18 heures 00, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :  
7

**Présents** : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO, Sandra BIANCARELLI, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Christian MICHEL

Votants :  
8

**Représentés** : Patrick CLAUDE

**Excusés** : Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Dominique PIGANEAU

### Délibération n°D\_2023\_036

#### Travaux réseaux centre ancien : appel d'offre maîtrise d'oeuvre

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal le projet de rénovation des réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement par la Communauté d'agglomération en charge de cette compétence.

Ce projet nécessite au préalable une étude qui porte sur la partie la plus vétuste (1969) de ces réseaux qui se situe dans le centre ancien du village. Elle constitue une opportunité pour procéder à la création d'un réseau d'eau pluviale et à la mise en place d'un cheminement doux et valorisant du patrimoine communal.

Cette maîtrise d'oeuvre concerne les travaux de la rue de l'Eglise, la rue de la Mairie, la rue des Andrones et la rue du Jas.

Il est donc nécessaire de lancer une consultation pour la maîtrise d'oeuvre, la commune de Mallefougasse assurant quant à elle la maîtrise d'ouvrage des infrastructures d'eau et d'assainissement, des eaux pluviales pour le compte de l'Agglomération « Provence Alpes Agglomération ».

Il convient d'autoriser Monsieur le maire à lancer la consultation auprès de bureaux d'études.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :  
- **AUTORISE** Monsieur le maire à lancer la consultation pour la maîtrise d'oeuvre dans le cadre du projet de rénovation des réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement par la Communauté d'agglomération en charge de cette compétence.

RF DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/08/2023 004-210401097-20230829-D_2023_036-DE

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Jean-Paul DEORSOLA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (*par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Publication / Affichage le..... **31 AOÛT 2023**

RF DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/08/2023 004-210401097-20230829-D_2023_036-DE